

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 10 DECEMBRE 2018 à 19h30

**Etaient présents** : M. Bernard REY, Maire, Mme Josette GUERRIER, MM. Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLEET, Adjoint au Maire.

Mmes Emmanuelle CARGNELLI, Pascale LABART, Marie LABROSSE, MM Jean BARTHOMEUF, Arnaud LEGOUGE, M. Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s)**: Mme Françoise EYRAUD (pouvoir donné à F. BLOCH) Mme Katia PERRET (pouvoir donné à M. P-L BALLEET) M. Peter WATSON (pouvoir donné à F. PATIN) Mme Sandrine TESTAS (pouvoir donné à M. le Maire)

**Secrétaire de séance** : Florent PATIN

**Date de la convocation** : 04/12/2018

**Date de l'affichage** : 04/12/2018

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 12 novembre est approuvé à l'unanimité des présents.

## **I – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 12/11/2018 RELATIVE A LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN – Délibération n°D2018\_042**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°D 2018\_041 du 12 novembre 2018, le conseil municipal a accepté de signer la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale entre la commune et le Conseil Départemental de l'Ain,

Considérant qu'il y a une erreur dans la rédaction de la délibération concernant le versement par le département d'une participation financière auprès de la commune,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE les termes de la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale avec le Conseil Départemental de l'Ain, sans la participation financière du département.

## **II – ETUDE D'AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE : CHOIX DU CABINET D'URBANISME**

M. F. BLOCH explique qu'une commission urbanisme s'est tenue le 16 novembre dernier. Il rappelle qu'un cahier des charges a été élaboré en vue de la sélection d'un bureau d'études pour l'aménagement du cœur de village. Cinq bureaux d'études ont été contactés, trois ont répondu : le Cabinet AA LYON, URBA 2P et le Cabinet Agnès DELDON.

La commission propose (à 7 voix POUR et une ASBTENTION) de retenir le cabinet AA Lyon pour l'étude d'aménagement du cœur de village, pour 19 200 € HT.

M. le Maire ayant la délégation, une décision du maire sera prise pour signer la proposition du cabinet AA Lyon.

Le délai de réalisation de l'étude prévu est de 3 mois (le rendu est prévu pour fin mars) Le périmètre de l'étude est le suivant : du rond-point de l'avenue Valadon à la Croix Vieille, afin d'avoir une vision globale.

M. F. BLOCH souligne qu'il est attaché à ce que la partie du Bourguignon soit rattachée au cœur de village.

M. le Maire précise qu'il est prévu qu'ils intègrent les aménagements sur les ERL (emplacements réservés logement)

M. le Maire indique qu'une enveloppe de 8 000 € est prévue au budget 2018, qui seront reportés sur 2019.

### **III – EPF 01 : LANCEMENT DU PORTAGE ERL1 ET POINT SUR L'ERL2**

- Concernant l'ERL 2 :

M. le Maire explique que l'acte de vente est signé. L'EPF 01 est propriétaire désormais du terrain et de la maison. Il rappelle que le portage est sur 4 ans. Il reste la bande de terrain derrière à acquérir.

- Concernant l'ERL 1 :

Le projet est lancé. Le propriétaire sera contacté. L'EPF est mandaté pour l'acquisition. Le portage est sur 12 ans pour la réalisation de trois logements aidés et l'extension de l'école.

M. F. PATIN demande si le propriétaire veut vendre. M. le Maire répond qu'il ne sait pas.

M. J. BARTHOMEUF demande pourquoi une durée de 12 ans. M. le Maire répond que la commune n'est pas pressée, mais que ce délai pourra être raccourci.

### **IV – PROPOSITION D'ACQUISITION TERRAIN CADASTRE AK 167 (faisant partie de l'ERL2) – Délibération n°D2018\_043**

M. le Maire rappelle que ce terrain est situé dans l'ERL 2, à l'arrière du terrain déjà acquis par l'EPF, le long du cheminement piétonnier.

M. le Maire propose de l'acquérir. Ce terrain pourrait être aménagé en aire de jeux pour enfants.

L'EPF a été consulté concernant l'acquisition de ce terrain. Toutefois, celui-ci étant nu, les responsables nous ont conseillé d'essayer de l'acquérir nous-même. En effet, ils ont, pour ce type d'acquisition, peu de valeur ajoutée. Nous pouvons toutefois les consulter de nouveau en cas de refus du propriétaire mais il faut savoir qu'il y aura alors des frais d'environ 1,5 % de la valeur de la parcelle.

A la demande de M. Arnaud LEGOUGE, M. F. BLOCH précise que la surface du terrain est d'environ 800 m<sup>2</sup>.

Pour M. J. BARTHOMEUF, cela est prématuré, et indique que cela n'était pas inclus dans l'ERL 2. M. le Maire et M. F. BLOCH indique que ce terrain était bien inclus dans l'ERL 2, tel qu'il a été voté. M. J-P PILLON veut être sûr que ce soit inclus dans l'ERL 2.

M. F. PATIN demande si cette surface supplémentaire donne le droit de construire plus de logements. La réponse est oui mais cela a déjà été pris en compte dans l'estimation initiale (Faite sur l'ensemble des parcelles de l'ERL2).

Mme M. LABROSSE demande à combien l'EPF a acheté l'ERL 2. M. le Maire répond qu'il a acquis le terrain pour 490 000 €, sans ce bout de terrain.

M. le Maire explique que les promoteurs savent qu'il y a deux grands terrains pour l'ERL 2.

Après discussion, le conseil municipal à 14 voix pour et 1 voix contre (M. J. BARTHOMEUF), décide d'acquérir le terrain cadastré AK 167, et autorise le maire à faire une proposition d'achat à 100 € du m<sup>2</sup>. Le prix, suggéré par l'EPF, est relativement faible car le terrain seul ne permet pas la construction de logement.

**V – MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE VIE ASSOCIATIVE -  
Délibération n°2018\_044**

M. le Maire explique qu'à la suite de la démission de Mme Rose TRONCY en tant que représentante de la bibliothèque le 1er septembre 2018, il convient de modifier la composition de la commission vie associative,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la modification de la composition de la commission communale LIEN SOCIAL, VIE ASSOCIATIVE, SPORT, CULTURE, BIBLIOTHEQUE, CIMETIERE.

Les membres sont : Josette GUERRIER (Vice-Présidente), Marie LABROSSE, Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLEET, Peter WATSON, Emmanuelle CARGNELLI, Arnaud LEGOUGE, Jean-Pierre PILLON.

**VI – PRÉSENTATION DE LA DEMANDE DE RETROCESSION DE LA VOIRIE DU  
LOTISSEMENT LA PLAISANCE**

Une demande a été reçue le 22 novembre 2018, par un des co-lotis du Lotissement La Plaisance, sollicitant la rétrocession de la voirie à la commune.

La demande est rejetée car les conditions nécessaires à la reprise dans la voirie communale de la voirie du lotissement ne sont pas remplies, à savoir :

- L'ensemble des co-lotis doivent faire la demande
- Une copie des DOE (documents ouvrages exécutés) doit être déposée en mairie
- L'ensemble des travaux doit être fini

Lorsque ces conditions seront remplies, une délibération devra être prise pour accepter ou non cette demande. C'est un transfert à l'amiable, donc il n'y aura pas d'enquête publique.

Un courrier de refus sera réalisé par M. F. BLOCH.

M. F. PATIN demande quel est l'avantage de cette reprise. M. P-L BALLEET répond que les dotations perçues sont fonction du linéaire de voirie.

M. le Maire souligne qu'il y a des incompréhensions sur les chemins privés, et cite l'Impasse des Eglantines, qui est en enrobée et éclairée. M. J. BARTHOMEUF explique que l'enrobé a été payé par les riverains.

Concernant la réponse à faire, M. J. BARTHOMEUF estime que c'est au Président du Syndic qu'il faut répondre, et non à la personne qui a rédigé le courrier.

M. le Maire répond par la négative. M. J. BARTHOMEUF réplique que « *c'est une dictature* »

**VII – LE POINT SUR L'AMENAGEMENT DU LOCAL DE L'ANCIENNE MAIRIE**

M. P-L BALLEET explique que trois maîtres d'œuvre ont été contactés pour un devis pour établir le Dossier de Consultation des Entreprises.

Au vu de leur devis, le maître d'œuvre sera choisi.

**VIII – DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET  
L. 2122-23 DU CGCT**

M. le Maire présente la décision modificative n°3 du budget qui a été prise par décision du maire :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation de crédits		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Dépenses imprévues	022		1 373.00 €			
Autre personnel extérieur				6218		194.00 €
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales				739223		1 179.00 €
<b>Solde</b>	0 €			0 €		

### IX – PRESENTATION DEMANDE DE SOUTIEN AU RESEAU D'AIDE SPECIALISEE AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)

Il est demandé de verser un soutien financier d'1 euro par habitant.

M. J. BARTHOMEUF explique que cela concerne les enfants qui ont du mal à suivre, qui sont en difficultés scolaires. Les personnes viennent en soutien des instituteurs.

Ce soutien financier sert à financer les locaux et le matériel nécessaire.

M. le Maire n'est pas favorable à cette dépense supplémentaire, et indique qu'à sa connaissance aucun enfant de la commune n'est concerné.

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

### X – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE 2017

Le rapport est consultable en mairie.

M. J. BARTHOMEUF rappelle que la distribution est gérée par le Syndicat d'Anse et Région, la production par le Syndicat Saône Turdine.

La partie du syndicat dans le prix de l'eau a augmenté, comme l'inflation.

La qualité de l'eau est bonne et potable.

### XI – QUESTIONS DIVERSES

⇒ Catastrophe Naturelle - Sécheresse

30 dossiers ont été déposés par les spinosiens. Le dossier de demande de classement sera déposé par la commune prochainement.

⇒ Antenne Relais de Trévoux

La mairie de Trévoux envisage d'accepter l'installation d'une antenne relais 5G, de 30 mètres de haut, à l'arrière des tennis à Trévoux.

⇒ CCDSV : Dotation de solidarité

M. le Maire informe le conseil que les modalités de calcul de la dotation de solidarité sont mises au débat de la Communauté de communes pour être revus. Les élus seront consultés sur la proposition qui sera faite par la CCDSV, et donneront un avis que le maire transmettra au Président de la CCDSV.

M. le Maire rappelle que cette dotation s'élève à 69 000 € par an pour la commune. Si elle disparaît, ce sera de la fiscalité en plus. Il précise que s'il le faudra, il s'opposera au budget de la CCDSV.

⇒ Commission Assainissement CCDSV

Mme P. LABART fait le point sur la réunion qui s'est tenue le 29/11 :

- Les travaux d'assainissement ont pris du retard.
- 4 projets de station d'épuration prévus à Fareins, Villeneuve, St Didier et Rancé

Le prix de l'eau et la part assainissement ont augmenté : pour l'assainissement, la part fixe est désormais de 60 € HT /an et 1.95 € /m<sup>3</sup> (part variable)

Cette hausse s'explique par les travaux sur les STEP et le réseau (qui est désuet)

Selon M. J. BARTHOMEUF, la part abonnement a augmenté de 446 % en 2 ans, et la part variable de 65.25 % en 2 ans. Ainsi, un client voit en 2 ans augmenter de 93 % sa facture d'eau.

Lors d'une commission assainissement de la CCDSV, en 2015, M. J. BARTHOMEUF avait manifesté son mécontentement face aux propositions d'augmentation. Il précise que dans un document datant de 2016, il était prévu une hausse de la part abonnement à 50 € et de la part consommation à 1.45 € d'ici 2020.

Il indique que depuis 2015, il ne reçoit plus les convocations à la commission assainissement, et ce malgré ses demandes à répétition envers le Vice-Président de l'assainissement, M. REY ; auxquelles ce dernier n'a jamais répondu. M. le Maire interrompt M. J. BARTHOMEUF.

M. le Maire prononce la suspension de la séance à 21h08, en raison des propos désobligeants de M. J. BARTHOMEUF.

La séance étant suspendue, les propos tenus pendant la suspension ne sont pas rapportés.

La séance reprend à 21h12.

⇒ Registre de doléances

Dans le contexte actuel de crise de notre pays, toute personne désireuse de déposer des doléances peut le faire en mairie. Celles-ci seront transmises aux services de l'Etat. Personne ne s'est manifesté pour l'instant.

⇒ Barrière aux Guillermines

Une barrière a été remplacée, la seconde le sera prochainement.

⇒ Repas du CCAS offert aux aînés

Il a eu lieu le 7/12 au restaurant Chez Tante Yvonne à Quincieux. 90 personnes étaient présentes. 31 colis vont être distribués prochainement.

L'année prochaine, un repas-traiteur aura lieu au Mille Club rénové.

⇒ Travaux

Les travaux au Mille Club ont démarré.

⇒ Compteurs Linky

Les gens commencent à recevoir des courriers pour le changement du compteur. Il est conseillé d'être présent lors de l'installation, et d'éteindre le matériel électrique.

⇒ Fibre optique

Le déroulement est quasiment fini. 7 opérateurs vont se brancher. Une réunion publique aura lieu courant janvier.

⇒ Vin et Marrons chauds

Ils ont eu lieu le 8/12. Mme J. GUERRIER remercie Paul CARGNELLI pour son aide. Une réflexion sera engagée pour faire venir plus de monde. M. F. PATIN indique qu'il a eu des remarques sur le manque de visibilité. M. le Maire indique qu'une banderole pourrait être installée.

Mme M. LABROSSE remercie Mme Audrey RIGAULT pour le flyer réalisé à cette occasion.

⇒ Sou des Ecoles

Mme M. LABROSSE remercie l'association pour les activités réalisées dans le village. Bilan de la vente des sapins et des lumignons du 08/12 : 50 sapins (dont 1 a été offert à l'école) et 100 lumignons ont été vendus.

⇒ Prochain SBI

Distribution prévue autour du 12/01.

⇒ Bibliothèque

Pour l'opération Premières Pages, 3 enfants étaient présents.

⇒ Bilan repas des élus à la cantine scolaire

Le 19 novembre 2018, plusieurs élus ont déjeuné à la cantine scolaire. Mme M. LABROSSE remercie Mme Eleonore RICHARD pour son accueil. Le bilan de cette visite sera présenté lors de la prochaine commission scolaire.

Concernant les fiches de poste, M. le Maire explique qu'elles seront élaborées conjointement avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain. M. J-P PILLON demande s'ils pourront avoir un visu sur celles-ci. M. le Maire répond par l'affirmative.

⇒ Bilan des manifestations de la Classe en 9

Le concours de coinche du 08/12 s'est bien passé, il y avait 32 doublettes. Le 24 novembre a eu lieu la vente de boudin.

⇒ 22/12 : Vente d'huîtres par l'US Formans

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

**Prochain conseil municipal : lundi 14 janvier 2019.**

**Vœux de la municipalité : dimanche 20 janvier 2019 à 11h au Château.**

---

Signatures :